

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

05 OCT. 2022

Le Président de Limoges Métropole,

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Palais-sur-Vienne.

N° 202200548

VO le code de l'urbanisme, notamment son article L.151-10 et L.151-11 et L.151-12, VO le code de l'équipement, notamment son article L.151-10, VO le code de l'environnement, notamment l'article L.151-10, VO notamment les documents annexes, COMPRENANTS : 1. le plan de zonage à jour du territoire de Palais-sur-Vienne, VO le code de l'urbanisme de la commune de Palais-sur-Vienne.

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Palais-sur-Vienne sont mises à jour en vertu des documents annexes au présent arrêté. Le plan à jour est en vigueur à compter de la date de son adoption.

ARRÊTÉ 2. Le plan à jour a été affiché sur les documents mis à la disposition du public à la mairie de Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARRÊTÉ 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole, dans les lieux.

Palais-sur-Vienne, le 05 OCT. 2022

La Présidente,
Sylviane GILBERT

Présidente
Pour le Président
Pour le Maire
Le Directeur Général des Services
Benoît MICHOUX

Publié le : 06/10/2022



ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Palais-sur-Vienne

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200548_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_LE_PALAIS.pdf
(.pdf, 3,2 Mo)

 TÉLÉCHARGER